

		2026 avec notamment les demandes internes RH mais aussi technique.
Déploiement d'une solution d'intelligence artificielle en imagerie	80 %	Relecture des radio thorax et os. Production automatisée des comptes rendus d'imagerie. Ensemble de la partie administrative réalisée (projet, analyse de risques, appels d'offre...). Déploiement technique en cours de finalisation pour pleine mise en œuvre début 2026.
Déploiement du serveur de résultat en imagerie	20 %	Solution identifiée. Gestion administrative presque finalisée. Déploiement final prévu en 2026.

3.6.1.4 Centre des métiers d'art de la Polynésie française (CMA)

Identité visuelle	 Centre des MÉTIERs D'ART
Adresse géographique du siège	Avenue du Régent Paraita, Papeete, Tahiti
Adresse postale	BP 1725 – 98 713 Papeete
Téléphone	40 43 70 51
Courriel	secretariat@cma.pf
Site internet	www.cma.pf
Page Facebook	Centre des Métiers d'Art de la Polynésie française
Horaires d'ouverture	Lundi à vendredi de 08h00 à 16h00
Directeur	Monsieur Anatauarii TAMARII

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Délibération n° 80-16 du 7 février 1980 portant création d'un établissement public territorial dénommé "Centre des métiers d'art de la Polynésie française" (r.e. Arrêté n° 3757 AA du 28 février 1980)

Nomination du directeur

- Arrêté n° 2059 CM du 25 octobre 2025 portant nomination de M. Anatauarii TAMARII en qualité de directeur par intérim
- Arrêté n° 517 CM du 29 avril 2026 portant nomination de M. Anatauarii TAMARII en qualité de directeur du Centre des métiers d'art de la Polynésie française

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la culture (MEE).

Présentation générale et attributions

Le CMA est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Il a son siège à Papeete. Ses attributions peuvent s'étendre à l'ensemble de la Polynésie dans les domaines artistique et artisanal.

Le centre a pour vocation :

- La formation théorique et pratique d'artisans hautement qualifiés dans les disciplines artistiques traditionnelles et modernes ;
- La recherche et le perfectionnement des techniques artisanales.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	166 890 884 FCFP	5 079 663 FCFP	171 970 547 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	157 000 000 FCFP	-	157 000 000 FCFP
Dépenses	137 211 258 FCFP	4 900 613 FCFP	142 111 871 FCFP
Résultats	29 679 626 FCFP	179 050 FCFP	29 858 676 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 124 077 341 FCFP • En nombre de jours : 343 jours environ		

Bilan social de l'établissement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Montant total des traitements de base	54 548 159 FCFP
Montant total des charges sociales	23 929 205 FCFP
Montant total des heures supplémentaires	-
Montant total des avantages et indemnités accordées aux salariés	-
Montant des dépenses de formation	-

Nombre d'effectifs présents et payés au 31 décembre 2025

	A/CC1	B/CC2	C/CC3	D/CC4	D/CC5	Total
Stagiaire FPT	0	0	0	0		0
Titulaire FPT	4	2	1	0		7
ANFA	0	0	0	0		0

CEAPF	0	0	0	0		0
FEDA	0	0	0	0		0
ANT	1	3	0	0		4
ENIM	0	0	0	0		0
PNNIM	0	0	0	0		0
Autres	0	0	0	0		0
Total effectif	5	5	1	0	0	11
Part en %	45,45%	45,45%	9,09%	0%	0%	100%

3.6.1.5 Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)

Identité visuelle	
Adresse géographique du siège	Campus de formation AHUTORU PK 3,5 Arue Côté mer, Tahiti
Adresse postale	BP 9014 98716 Pirae
Téléphone	88 89 99 90
Courriel	contact@cmmpf.pf
Site internet	www.cmmpf.pf
Page Facebook	https://www.facebook.com/cmmpf/
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi : 7h00 à 15h00
Directeur	Monsieur Heifara TRAFTON

Adresse géographique des annexes - antennes	Marina TAINA Punaauia
Téléphone	88 89 99 95
Horaires d'ouverture	Lundi au Vendredi : 7h00 à 15h00

Cadre réglementaire

Création et organisation

- Arrêté n° 872 CM du 18 mai 2021 portant création, organisation et fonctionnement du Centre des métiers de la mer de Polynésie française

Nomination du directeur

- Arrêté n° 734 CM du 22 mai 2024 portant nomination de M. Heifara TRAFTON en qualité de directeur de l'établissement public à caractère administratif Centre des métiers de la mer de Polynésie française (CMMPF)

Modifications réglementaires intervenues en 2025

- Modification de la partie VI, livre III, titre V du Code du travail

Ministère de tutelle (au 31 décembre 2025)

Le Ministère de l'agriculture, des ressources marines, de l'environnement, en charge de l'alimentation, de la recherche et de la cause animale (MPR).

Présentation générale et attributions

Le CMMPF a une compétence générale dans le domaine de la formation professionnelle maritime au sens du code du travail et concerne, d'une part, les formations relatives aux pêches maritimes, aux cultures marines, à la marine marchande, au yachting professionnel, à la plongée professionnelle et d'autre part, la formation maritime nécessaire aux activités professionnelles du secteur primaire et les activités liées aux métiers de la production, du traitement et de la conservation des produits de la mer, de l'aquaculture et de la perliculture.

L'établissement a vocation notamment à accompagner le développement des grands projets économiques maritimes publics ou privés en Polynésie française par la formation professionnelle aux métiers du secteur maritime et para-marin.

Il peut faire appel à des partenariats dans les domaines de sa compétence.

L'établissement a son siège à Tahiti. Il exerce sa compétence sur l'ensemble de la Polynésie française et peut créer de manière temporaire ou permanente des démembrements de l'établissement.

Des formations délocalisées peuvent également être dispensées en dehors du territoire de la Polynésie française, à l'appui de partenariats avec d'autres collectivités d'Outre-mer, de Pays, de services ou d'établissements des collectivités ou Pays. Ce type de formation fait l'objet d'une convention spécifique.

Situation budgétaire et financière au 31 décembre 2025

Compte financier provisoire

Intitulé	Section I - Fonctionnement	Section II - Opérations en capital	Total
Recettes	424 060 501 FCFP	43 047 108 FCFP	467 107 609 FCFP
Dont subventions reçues de la Polynésie française	365 290 000 FCFP	-	365 290 000 FCFP
Dépenses	424 060 501 FCFP	110 708 086 FCFP	534 768 587 FCFP
Résultats	-	- 67 660 978 FCFP	- 67 660 978 FCFP
Montant du fonds de roulement	• En valeur : 325 134 646 FCFP		